

Informations de base	
2021/0223(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs Abrogation Directive 2014/94/EU 2013/0012(COD) Subject 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants 3.60.05 Energies douces et renouvelables Priorités législatives Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0223(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Nature de la procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Directive 2014/94/EU 2013/0012(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/06915